



Maintenance et dépannage de l'éclairage des installations sportives extérieures

Préambule

Le SDE22 assure la maintenance de l'éclairage des installations sportives des communes qui ont transféré la compétence et confié la maintenance au Syndicat.

Les interventions sont réalisées dans le cadre d'un marché à bons de commande, passé par le SDE22 auprès d'entreprises justifiant de l'expertise et de la technicité nécessaires à un service de qualité.

En quoi consiste la maintenance préventive ?

La maintenance préventive consiste à effectuer des visites programmées tous les 2 ans, afin d'éviter des défaillances inattendues à l'avenir.

En d'autres termes, il s'agit d'entretenir les ouvrages afin de restreindre les pannes.

Les installations concernées par la maintenance

- ▷ **les foyers lumineux : lanternes, lampes, projecteurs**
- ▷ **les réseaux d'alimentation de l'installation en aval de la commande**
- ▷ **les candélabres ou supports indépendants du réseau de distribution publique**
- ▷ **l'ensemble des appareils de commande**
- ▷ **l'ensemble des dispositifs de protection liés aux installations**



Actions sur les projecteurs

- ▷ la vérification du bon fonctionnement de la source (éclaire ou pas)
- ▷ le nettoyage et démoussage des vitres et de l'enveloppe extérieure
- ▷ la vérification des fixations



Les projecteurs ne font pas l'objet d'un changement de sources en préventif, ni du réglage éventuel de l'éclairage des équipements aux normes demandées par les fédérations sportives (réglage des projecteurs, ajout de matériel). Ce réglage sera effectué sur commande particulière après présentation d'un devis approuvé par le SDE22 et accepté par la commune.

Actions sur les commandes

- ▷ l'entretien des accès et abords
- ▷ le maintien en état des systèmes de fermeture (charnières, serrures...)
- ▷ le nettoyage intérieur et extérieur
- ▷ le dépoussiérage et vérification du fonctionnement de l'ensemble des équipements de protections et de commandes, des connectiques et des fileries
- ▷ l'élimination soignée de l'affichage sauvage
- ▷ le réglage des horloges si présentes
- ▷ l'identification des départs
- ▷ la mise en place d'un marquage physique des commandes

Actions sur les supports

- ▷ le nettoyage des mâts
- ▷ la vérification et remise en état si nécessaire des liaisons à la terre
- ▷ l'inspection de la porte, graissage du système de fermeture
- ▷ la vérification de l'aplomb et de l'assise du mât
- ▷ la vérification de l'état de toutes les fixations (mâts, plateformes, traverses, couronnes, brides de serrages...)
- ▷ le contrôle **visuel** des échelons et câbles de sécurité

Quelle est l'importance de l'accessibilité aux ouvrages ?

Pour la majorité des ouvrages et lorsque les accès le permettent, l'entretien se fait avec une nacelle sécurisée et adaptée à la hauteur des mâts existants.

Toutefois, certaines installations sportives ne permettent pas d'accéder avec un véhicule élévateur par des cheminements adaptés.**

** se reporter au chapitre sur les conseils de dimensionnement des accès

Dans ce cas, **deux possibilités** pour la commune afin que l'entreprise intervienne en toute sécurité :

Solution 1

La commune aménage un accès afin de rendre possible l'intervention d'une nacelle.

Cette solution est la plus sécuritaire et pérenne pour les futures interventions, mais peut s'avérer compliquée.

Solution 2

En cas d'impossibilité de créer un accès pour une nacelle, la commune doit procéder à un contrôle des lignes de vie* (échelons disposés sur les mâts permettant d'atteindre les projecteurs sans engin motorisé).

Cette solution comporte des risques pour les personnels intervenants et nécessite des mesures de vérifications réglementaires préalables.

Ce contrôle nécessitant une nacelle, il doit impérativement être programmé en période sèche.

(en cas d'impossibilité, même en saison sèche, la solution 1 est à prévoir)

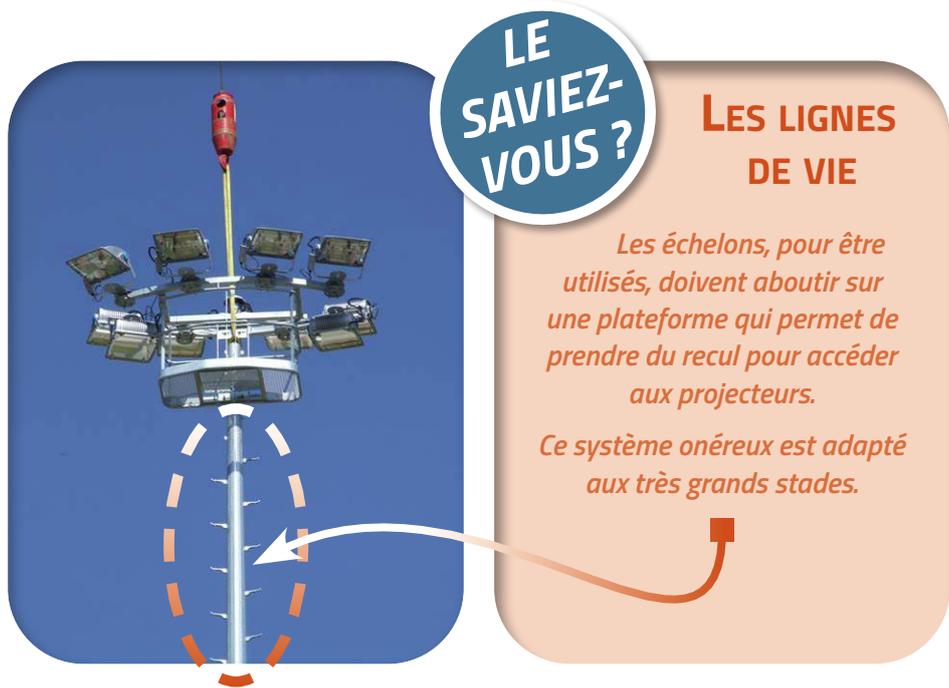
** La maintenance préventive ne comprend pas la vérification des lignes de vie (échelons sur mâts permettant l'accès non mécanisé aux projecteurs en cas d'inaccessibilité des ouvrages avec un véhicule motorisé en fonction des saisons)*

Les lignes de vie sont régies par le décret n°2004-924 du 1^{er} septembre 2004 relatif à la sécurité des équipements de travail et la directive européenne 2001/45/CE du 27 juin 2001.

Les lignes de vie doivent être inspectées régulièrement par des professionnels qualifiés pour s'assurer qu'elles sont en bon état de fonctionnement et qu'elles respectent les normes de sécurité en vigueur.



Pour les terrains non accessibles en tout temps par nacelle, pourquoi et comment procéder au contrôle des lignes de vie* ?



LE SAVIEZ-VOUS ?

LES LIGNES DE VIE

Les échelons, pour être utilisés, doivent aboutir sur une plateforme qui permet de prendre du recul pour accéder aux projecteurs.

Ce système onéreux est adapté aux très grands stades.

Le contrôle des lignes de vie est **sous la responsabilité de la commune** et lui permet d'attester du respect du cadre réglementaire et sécuritaire des dispositifs existants autorisant le travail en hauteur.

Ce contrôle est indispensable lorsque l'accès des nacelles n'est pas possible en tout temps pour la maintenance ou les dépannages.

Ce contrôle doit être fait par un organisme agréé type bureau de contrôle qui intervient déjà en général sur votre commune (Socotec, Apave, Véritas...) pour d'autres vérifications d'ouvrages.

En leur absence, l'utilisation des lignes de vie sera interdite, l'entretien annuel et les dépannages ne seront pas réalisables (droit de retrait du prestataire) aussi les risques de pannes seront d'autant augmentés.

* échelons présents sur les mâts pour accéder aux projecteurs

Quelle est la période la plus propice pour les interventions ?

La maintenance préventive est préconisée **à la période sèche et estivale.**

En effet, à ces périodes, les terrains sont plus durs et praticables. Ils permettent le passage d'engin lourd sans encombre et sans générer de dégâts.

Sauf présence d'accès en dur (type chemin carrossé ou empierré), **les interventions de maintenance et de dépannage en périodes humides et hivernales sont, en général, à proscrire, car irréalisables.**



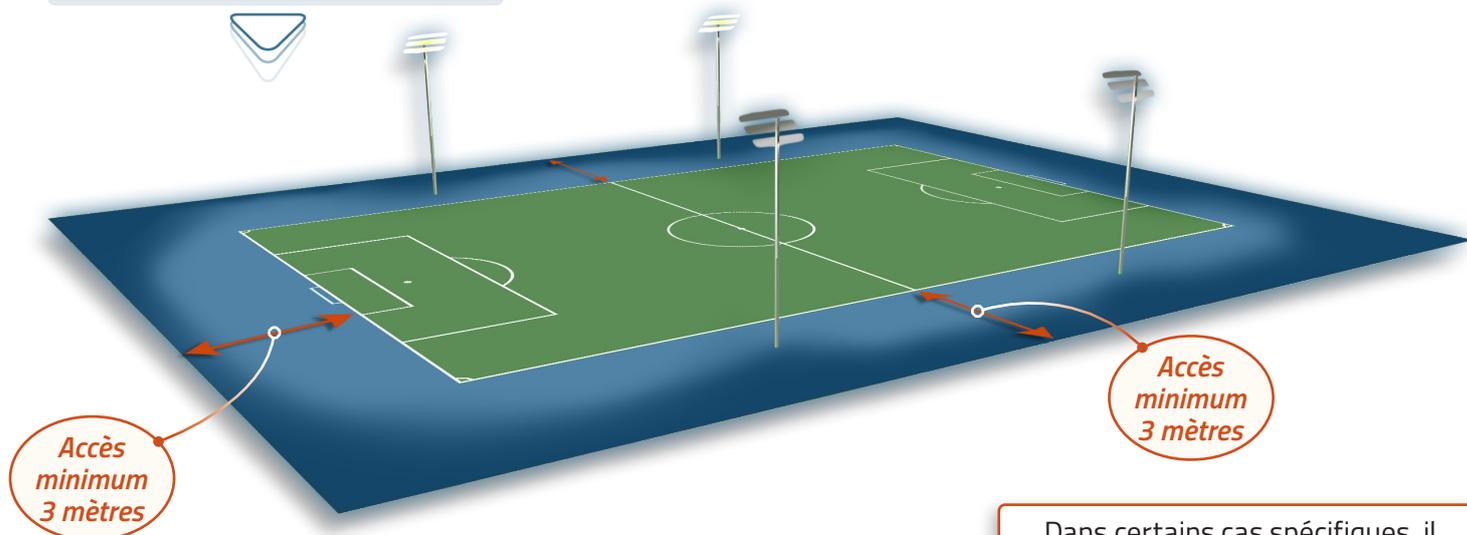
Comment dimensionner l'accès aux mâts d'éclairage ?

Il est nécessaire de prévoir un accès suffisant, en dimension et en portance, pour envisager le passage et les manœuvres des engins élévateur.

Les dimensions de l'accès

Une largeur de 3 mètres autour des mâts d'éclairage permet de laisser une marge d'espace suffisante quels que soient le type et la hauteur des installations d'éclairage.

Exemple de configuration adaptée



Dans certains cas spécifiques, il faut prévoir plus d'espace afin de permettre le recul suffisant au déploiement du bras de nacelle ou les manœuvres de giration pour franchir les angles du terrain.

Exemple de configuration à éviter

Accès trop étroit et présence d'une lisse empêchant le passage de la nacelle. Seule possibilité, accéder par le terrain !





La portance de l'accès

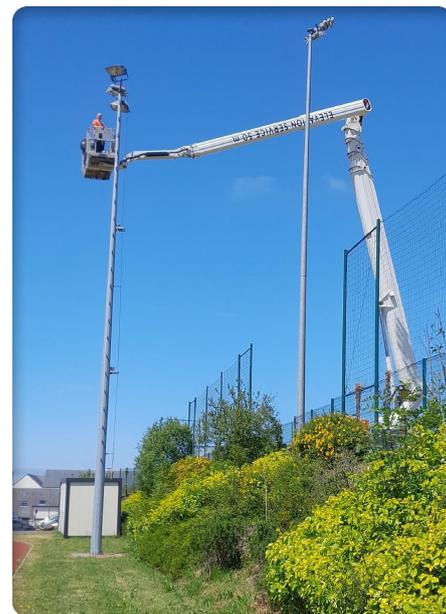
Compte tenu du poids des engins élévateurs et des périodes humides qui fragilisent les terrains, **une couche de fondation et un revêtement adapté** (graves, enrobés...) permettent de rigidifier les sols, permettant ainsi **des interventions quelles que soient la météo** (humidité) **et la période** (hiver).

Quelles sont les conséquences d'une installation sportive inaccessible ?

L'inaccessibilité des ouvrages avec un engin motorisé peut engendrer :

- ▶ **l'impossibilité de réaliser les dépannages** et donc l'ouvrage restera hors service en attente de conditions météo favorables
- ▶ des surcoûts liés aux modalités d'interventions adaptées et sécurisées
- ▶ dans les cas les plus compliqués, l'impossibilité de procéder à la maintenance et aux dépannages.

Les incidences sont d'autant plus importantes selon le classement du stade, dont certains niveaux nécessitent le maintien en fonctionnement de l'éclairage.



Contact

Contactez votre chargé de territoire au SDE22,
ou le service Maintenance Éclairage Public

et aussi

Le SDE22 est à votre service et se tient à disposition pour accompagner et conseiller les collectivités dans leurs projets de la conception à la réalisation.

L'objectif de ce guide est pédagogique et destiné à faciliter les interventions de maintenance et de dépannages durant la vie des ouvrages.